

Article 1 – L'organisation

L'ensemble des épreuves proposées pour la Foulée des Combes sont organisées par l'Amicale Sportive des Anciens Elèves des Moussières (39).

Art. 2 – Les épreuves

La Foulée des Combes est une épreuve chronométrée de course à pied de 12km et environ 300 m de dénivelé positif.

La Foulée des Jeunes est une épreuve chronométrée de course à pied de 4km et environ 100 m de dénivelé positif.

Il y a un départ en ligne à 10h00 aux Moussières et une arrivée sur le même lieu, prenant en grande majorité des sentiers et chemins de montagne sur les communes des Moussières et Bellecombe (39). Il y a en outre une randonnée dénommée Randonnée des Combes empruntant le même parcours que la Foulée des Combes avec un départ à 9h00. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours selon les contraintes météo, de sécurité ou d'environnement notamment.

Art. 3 – Participation

La Foulée des Combes est ouverte aux licenciés et non licenciés, hommes et dames de toute nationalité à partir de la catégorie U18.

La Foulée des Jeunes est ouverte aux licenciés et non licenciés, hommes et dames de toute nationalité à partir de la catégorie U16.

La Randonnée des Combes est ouverte à tous : les mineurs restent sous la responsabilité de leur(s) parent(s).

L'organisateur se réserve la possibilité de limiter le nombre d'inscriptions pour des raisons de sécurité ou d'environnement notamment.

Art. 4 – Inscription

Foulée des Combes :

Pour être validée par l'organisateur : toute inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une copie de licence (de la Fédération Française d'Athlétisme uniquement) ou d'un certificat médical précisant la non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course.

Les coureurs n'ayant ni licence FFA à jour ni certificat médical ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Le nombre d'inscriptions est limité à 175.

Les inscriptions se font par internet jusqu'au samedi soir précédant la course.

Les tarifs d'inscription (hors frais bancaires) sont :

- Foulée des Combes : 10 euros jusqu'au mardi précédent la course, puis 12 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions
- Foulée des Jeunes : 5 euros jusqu'au mardi précédent la course, puis 6 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions

Pas d'inscription sur place possible.

Randonnée des Combes :

Le tarif d'inscription est 5 euros par internet et 6 euros sur place.

(Il n'y a pas de frais bancaires liées à la transaction par internet)

Les frais d'inscriptions (courses + randonnée) comprennent :

L'assistance médicale, un parcours balisé et sécurisé, un ravitaillement à mi-parcours (foulée + rando) et à l'arrivée (toutes les épreuves), un lot souvenir ou un bon pour une boisson chaude gratuite à consommer le jour de la manifestation.

Art. 5 – Matériel / Équipement

Les bâtons sont autorisés et le cas échéant devront être portés toute la course.

Les coureurs et randonneurs prendront garde à porter des vêtements et chaussures adaptés aux conditions météorologiques du moment et au profil montagneux du parcours (vêtements chauds et imperméables, bonnet, casquettes, chaussures avec accroche suffisante notamment sur terrain humide).

Art. 6 – Balisage

Le balisage du parcours est fait avec de la rubalise, des panneaux fléchés, et de la peinture biodégradable le cas échéant.

Il est interdit à tout coureur et randonneur d'emprunter le parcours balisé la veille de la course, ou à tout autre moment de l'année : le parcours empruntant exceptionnellement le jour de la course des voies privées.

Il est interdit à tout randonneur d'emprunter le parcours en sens inverse et de partir avant le départ de 9h00. Le balisage sera retiré l'après-midi même de la course.

Art. 7 – Sécurité et secours

Une équipe d'assistance médicale est présente sur l'épreuve. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation et conventionnés.

Art. 8 – Dossards, assistance en course, abandons et non prise du départ

Tout dossard doit être visible de loin dans sa totalité et obligatoirement placé sur le devant du coureur tout le long de la course : dans le cas contraire l'organisateur pourra ne pas comptabiliser une arrivée.

Pour les courses chronométrées tout accompagnement par un autre coureur non inscrit ou un animal est strictement interdit sous peine de disqualification du coureur accompagné.

Tout coureur et randonneur se doit de porter assistance à tout coureur ou randonneur blessé ou se trouvant dans une situation ne lui permettant pas de poursuivre la course ou la randonnée.

Tout coureur abandonnant ou ne prenant pas le départ se doit d'en avertir immédiatement le chronométrage et de rendre son dossard.

Art. 9 – Barrières horaires et contrôles

Barrières horaires pour la Foulée des Combes et la Randonnée des Combes : 12h30 à l'arrivée et 11h15 au ravitaillement de mi-parcours.

Des contrôles pourront être effectués tout le long du parcours sur le bon port du dossard et le port de bracelet de couleur pour les randonneurs

Art. 10 – Prix, récompenses et tirage au sort

Aucune dotation en numéraire ne sera remise aux coureurs.

Une remise des prix sera organisée sur le lieu du départ/arrivée vers midi.

Seront récompensé(e)s au minimum :

Foulée des Jeunes => Cadets : 3 premiers et 3 premières

Foulée => Scratch : 6 premiers et 6 premières

Tirage au sort de 10 lots parmi les coureurs hors podium de toutes les catégories.

Art. 11 – Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement auprès d'Allianz.

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par la FFA. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique des sports en pleine nature. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol : sur le parcours, aux alentours du stade d'arrivée/départ et sur les parkings notamment.

Art. 12 – Obligations des participants

Respect de l'environnement :

La Foulée et la Randonnée des Combes sont organisées dans le respect de la protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : par exemple jet de ravitaillement hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore, déchets abandonnés sur place.

Code de la route :

L'organisateur met tous les moyens en œuvre pour assurer la sécurité tout au long du parcours. Tout coureur se doit de respecter le code de la route, lorsque le tracé emprunte ou traverse spécialement une route.

Respect des bénévoles et des organisateurs :

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de disqualification.

Randonnée :

Tout randonneur de la Randonnée des Combes doit laisser le passage libre à tout coureur de la Foulée/Enjambée des Combes le doublant.

Art. 13 – Contrôle anti-dopage

En cas de contrôle anti-dopage, des locaux adaptés seront mis à disposition par l'organisation à proximité du lieu de départ et d'arrivée.

Tout coureur devra se confirmer au règlement anti-dopage de la FFA.

Art. 14 – Droits d'image

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître au moment de la course et ensuite.

Les participants reconnaissent à l'organisation de la Foulée des Combes et à ses partenaires le droit de pratiquer toute forme de publicité et plus largement toute forme de promotion en exploitant le nom et l'image, sans rémunération ni indemnité.

Art. 15 - Acceptation du règlement de l'épreuve - Modification

En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepte sans réserve aucune. L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps

